



numéro

CM\_241009\_03

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 9 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf octobre,

Le Conseil municipal, dûment convoqué le trois octobre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session, salle du conseil, sous la Présidence de Josian RIBES, Maire de la Commune de Montbazin.

nombre de membres	
en exercice	22
présents	15
exprimés	17
vote	
pour	17
contre	0
abstention	1

### Présents :

Mmes Anne-Marie ANTERRIEU, Laurence ARTERO-MOREL, Nathalie ARTIGNAN, Hélène DEVILLER, Marie-Antoinette FISHER, Jocelyne PY, Marjorie RIBES, M. Frank ALEXIS, Michel ARTIGNAN, Stéphane BEDEL, Aurélien DALOZ, Philippe LORINQUER, Jean-Claude PINTÉGNÉ, Josian RIBES, Pierre TROUCHE

### Procurations :

Sophie LAUX ROBERT à Aurélien DALOZ  
Paul AMOUROUX à Laurence ARTERO-MOREL  
François BONHOMME à Anne-Marie ANTERRIEU

### Absents :

Mélanie ALCAIDE, Brigitte CASADO-JAILLET, Christophe LELIEVRE, Bertrand LEMOIGNE.

**Objet :** Acquisition de la parcelle AY11 – autorisation de signature

**VU** le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment les articles L1111-1, L1211-1, L1212-1 et L1212-6,

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1311-9 à L1311-13, L2241-1,

**VU** le Code civil, et notamment l'article 1317.

**CONSIDERANT** l'acte notarié réglant la succession des époux LLINARES-MARTINEZ qui désignent comme héritiers Madame Maryse Francine LLINARES épouse CATALAN, Monsieur Olivier André Gérard LLINARES et Monsieur Tom LLINARES, leurs enfants

**CONSIDERANT** que les héritiers de Marcel LLINARES, proposent de céder à la commune de Montbazin une parcelle dont ils sont propriétaires sur le territoire communal,

**CONSIDERANT** que cette parcelle, située en zone AE du PLU de la Commune, représente une surface totale de 2040 m<sup>2</sup>. Le prix de vente s'établirait à 1200 € net vendeur, les frais annexes d'acquisition étant supportés par la commune,

**CONSIDERANT** que cette acquisition constitue une opportunité au regard de l'intérêt qu'elle présente s'inscrivant dans la volonté municipale de préserver la biodiversité, les paysages et lutter contre la cabanisation,

**CONSIDERANT** le détail des parcelles concernées par cette acquisition dans le tableau ci-après :

Références cadastrales	Adresse	Superficie (en m <sup>2</sup> )	Nature
AY11	Puechigalier	2040	Secteur AE

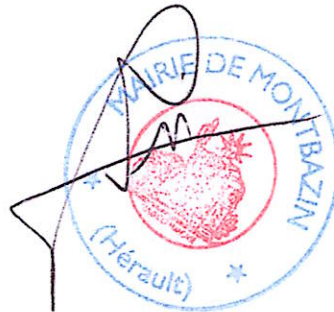
Accusé de réception en préfecture  
034-213401656-20241009-2024-DELIB-75-DE  
Date de réception préfecture : 14/10/2024

**Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

- **ARTICLE 1** : DECIDE d'acquérir la parcelle ci-dessus au prix de 1 200,00 € auprès des héritiers susnommés de M. Marcel LLINARES,
- **ARTICLE 2** : AUTORISE Monsieur le Maire à recevoir et à authentifier l'acte d'acquisition en la forme administrative,
- **ARTICLE 3** : AUTORISE le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,
- **ARTICLE 4** : DIT que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur, notifié aux tiers concernés et inscrit au registre des actes.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont les délibérants signé au registre,  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Josian RIBES



Accusé de réception en préfecture  
034-213401656-20241009-2024-DELIB-75-DE  
Date de réception préfecture : 14/10/2024